



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 01 MARS 2024

AFFAIRE N° 15-20240301

AUTORISATION D'ENGAGER DES NEGOCIATIONS AVEC LA SPL OTI DU SUD EN VUE DE LA CONCLUSION DU CONTRAT DE PRESTATIONS INTEGRES POUR « PRESTATIONS DE GESTION ENTRE LA CASUD ET LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE OTI DU SUD PORTANT GESTION ET EXPLOITATION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL, DES BUREAUX D'INFORMATIONS TOURISTIQUES, DE LA SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUE ET DE L'ENTRETIEN DES TOILETTES TOURISTIQUES »

L'an deux mille vingt-quatre, le premier du mois de mars à neuf heures et vingt-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^{ème} km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 23 février 2024, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON (de l'affaire n° 01 à n° 05-20240301, de l'affaire n° 07 à n° 08-20240301, de l'affaire n° 11 à n° 12-20240301, de l'affaire n° 17 à n° 30-20240301), puis de celle de Monsieur Jacquet HOARAU, 2^e Vice-Président (de l'affaire n° 09 à n° 10-20240301) et celle de Monsieur Bachil VALY, 1^{er} Vice-Président (affaire n° 06-20240301 et affaire n° 13 à n° 16-20231208 (l'affaire n° 16-20240301 ayant été reportée en l'absence de quorum)).

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 38

Absents représentés : 05

Absents : 05

Déport des conseillers
intéressés à l'affaire ou
ne prenant pas part au
vote : 06

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

THIEN AH KOON André (de l'affaire n° 01 à n° 05-20240301, de l'affaire n° 07 à n° 08-20240301, de l'affaire n° 11 à n° 12-20240301, de l'affaire n° 17 à n° 30-20240301), HOARAU Jacquet, GASTRIN Albert, PAYET-TURPIN Francemay, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, THERINCOURT Jean-Pierre, ROBERT Evelyne, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, FONTAINE Henri, FONTAINE Véronique, GONTHIER Charles Emile, MONDON Laurence, PICARDO Bernard, ROMANO Augustine, SAUTRON Serge, TECHER Doris, THIEN AH KOON Patrice.

BASSIRE Nathalie, SOUBAYA Josian.

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, MUSSARD Harry, FULBERT-GERARD Gilberte, HOAREAU Sylvain, LEBON David, LEICHNIG Stéphanie, LEVENEUR Inelda, MUSSARD Rose Andrée, VIENNE Axel.

BENARD Clairette Fabienne, GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil, GROSSET-PARIS Isabelle.

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier, COURTOIS Vanessa.

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon –

DOMITILE Noëline représentée par DIJOUX RIVIERE Mimose.

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick représenté par MUSSARD Harry, LEJOYEUX Marie Andrée représentée par VIENNE Axel, LANDRY Christian représenté par HUET Henri-Claude, HUET Marie-Josée représenté par MUSSARD Rose Andrée.

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon –

THIEN AH KOON André (à l'affaire n° 06-20240301, de l'affaire n° 09 à n° 10-20240301, de l'affaire n° 13 à n° 16-20231208).

BENARD Monique, FONTAINE Gilles.

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Mathieu, KBIDI Emeline.

- Commune de l'Entre-Deux -

PAYET Gilles.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 15-20240301

AUTORISATION D'ENGAGER DES NEGOCIATIONS AVEC LA SPL OTI DU SUD EN VUE DE LA CONCLUSION DU CONTRAT DE PRESTATIONS INTEGREES POUR « PRESTATIONS DE GESTION ENTRE LA CASUD ET LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE OTI DU SUD PORTANT GESTION ET EXPLOITATION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL, DES BUREAUX D'INFORMATIONS TOURISTIQUES, DE LA SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUE ET DE L'ENTRETIEN DES TOILETTES TOURISTIQUES »

Le Président rappelle à l'Assemblée que par délibération n° 33-20190913 en date du 13 septembre 2019, il avait approuvé le contrat de prestations de service en quasi-régie avec la SPL OTI du Sud concernant l'exécution de prestations de gestion entre la CASUD et la Société Publique Locale OTI du Sud portant gestion et exploitation de l'Office de tourisme intercommunal, des bureaux d'informations touristiques, de la signalétique touristique et de l'entretien des toilettes touristiques .

Le contrat a été notifié le 26 mai 2020, sur la base d'un montant prévisionnel de 1.045.374 HT/an, pour une durée de trois (3) années avec possibilité d'une reconduction par voie tacite pour une (1) année.

L'ordre de service de démarrage des prestations a été notifié le 15 juin 2020.

Le contrat arrive donc à échéance le 14 juin 2024.

Des négociations doivent être entreprises avec la SPL OTI du Sud afin de travailler le cahier des charges pour ces prestations et d'adapter au mieux les caractéristiques des prestations en vue de les optimiser.

Il est donc demandé à l'Assemblée :

- d'autoriser le Président ou une personne déléguée par lui à engager les négociations avec la SPL OTI du Sud pour cette prestation intégrée dite « in-house » concernant les prestations de gestion entre la CASUD et la Société Publique Locale OTI du Sud portant gestion et exploitation de l'office de tourisme intercommunal, des bureaux d'informations touristiques, de la signalétique touristique et de l'entretien des toilettes touristiques,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué ou une personne déléguée par lui à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, (M. Louis Jeannot LEBON, Mme Laurence MONDON, M. Olivier RIVIERE, Mme Isabelle GROSSET PARIS, M. Patrice THIEN AH KOON, en tant que membres du Conseil de Surveillance de la SPL SUDEC, et M. André THIEN AH KOON, ne prenant pas part au débat et vote de cette affaire et ayant quitté la salle) à la majorité des suffrages exprimés (14 voix contre : M. HUET Henri Claude, Mme JAVELLE Blanche Reine, M. MUSSARD Harry, Mme FULBERT-GERARD Gilberte, M. HOAREAU Sylvain, M. LEBON David, Mme LEICHNIG Stéphanie, Mme LEVENEUR Inelda, Mme MUSSARD Rose Andrée, M. VIENNE Axel, M. LEBRETON Patrick *représenté par M. MUSSARD Harry*, Mme LEJOYEUX Marie Andrée *représentée par M. VIENNE Axel*, M. LANDRY Christian *représenté par M. HUET Henri-Claude*, Mme HUET Marie-Josée *représentée par Mme MUSSARD Rose Andrée* ; ainsi qu'une abstention : Mme BASSIRE Nathalie),

- autorise le Président ou une personne déléguée par lui à engager les négociations avec la SPL OTI du Sud pour cette prestation intégrée dite « in-house » concernant les prestations de gestion entre la CASUD et la Société Publique Locale OTI du Sud portant gestion et exploitation de l'office de tourisme intercommunal, des bureaux d'informations touristiques, de la signalétique touristique et de l'entretien des toilettes touristiques,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué ou une personne déléguée par lui à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 01

Contre : 14

Pour : 22

POUR EXTRAIT CONFORME,
La Secrétaire de séance,



Laurence MONDON

Le Président de séance,
Le 1^{er} Vice-Président de la CASUD,



Bachil VALY

Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 05/03/2024